

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
22 septembre 2022**

Convocation :
15 septembre 2022

Publiée le :
15 septembre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-deux septembre à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux	Mme Laurence Dunand	Mme Élisabeth Giordano
M. Jérôme Renou		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset

Secrétaire de séance : Mme Martine Faroy-Fontenas

1. Stratégie de travaux - dégâts de mai et juin 2022
Demande de subvention

Dans le cadre des travaux imprévus, rendus nécessaires par les dégâts constatés en mai et juin 2022, un soutien exceptionnel est sollicité auprès de l'État sous forme de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2022, pour les projets suivants :

- « Reconstruction de pignon de bâtiment scolaire »
- « Réfection de toiture de bâtiment scolaire »
- « Restauration de vitraux de l'église »
- « Réfection/aménagement d'accès dans le cimetière »

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal adopte les projets précités, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

- « Reconstruction de pignon de bâtiment scolaire »

Origine des financements	Montant (HT)
Maître d'ouvrage	14 950 €
DETR et /ou DSIL	8 050 €
TOTAL	23 000 €

- « Réfection de toiture de bâtiment scolaire »

Origine des financements	Montant (HT)
Maître d'ouvrage	5 769 €
DETR et /ou DSIL	3 106 €
TOTAL	8 875 €

- « Restauration de vitraux de l'église »

Origine des financements	Montant (HT)
Maître d'ouvrage	16 715 €
DETR et /ou DSIL	9 000 €
TOTAL	25 715 €

- « Réfection/aménagement d'accès dans le cimetière »

Origine des financements	Montant (HT)
Maître d'ouvrage	16 582 €
DETR et /ou DSIL	8 929 €
TOTAL	25 510 €

Le conseil :

- Autorise le maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022,
- Atteste de l'inscription des projets au budget de l'année en cours,
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
22 septembre 2022**

Convocation :
15 septembre 2022

Publiée le :
15 septembre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-deux septembre à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière
M. Guérolé Legagneux	Mme Laurence Dunand	Mme Élisabeth Giordano
M. Jérôme Renou		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset

Secrétaire de séance : Mme Martine Faroy-Fontenas

2. Stratégie de travaux - dégâts de mai et juin 2022
Décision modificative du budget

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

Décision modificative n°1 – budget commune 2022

Dépenses d'investissement :

(Travaux « Reconstruction de pignon de bâtiment » et « Réfection de toiture de bâtiment scolaire »)

- Opération 17 – « École primaire » (compte 2313-17 - Immobilisations en cours - Constructions) :
+ **51 000** euros

(Travaux « Restauration de vitraux de l'église »)

- Opération 93 – « Église » (compte 2138-93 - Immobilisations en cours - Constructions) :
+ **102 200** euros

(Travaux « Réfection/aménagement d'accès dans le cimetière »)

- Opération 98 – « Cimetière » (compte 2313-98 - Immobilisations en cours - Constructions) :
+ **27 000** euros

(Décalage des travaux « Maison des associations »)

- Opération 20 – « Équipements culturels » (compte 2313-20 - Immobilisations en cours - Constructions) :
- **150 000** euros

(Réduction des projets d'acquisition)

- Opération non individualisée – (compte 2111 – Terrains nus) :
- **4 500** euros

(Décalage des travaux « début aménagements terrain de loisirs »)

- Opération 30 – « Terrains aménagés » (compte 2313-30 - Immobilisations en cours - Constructions) :
- **25 700** euros

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
22 septembre 2022**

Convocation :
15 septembre 2022

Publiée le :
15 septembre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-deux septembre à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux	Mme Laurence Dunand	Mme Élisabeth Giordano
M. Jérôme Renou		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset

Secrétaire de séance : Mme Martine Faroy-Fontenas

3. Partenariat Voltalis

Considérant que par délibération du 4 mars 2022, dans le cadre du Plan Climat et de la PTRE et en lien avec les bailleurs sociaux notamment Le Mans Métropole Habitat, le Pays du Mans a engagé un partenariat avec la société VOLTALIS pour déployer la solution d'effacement électrique à l'échelle du Pays ;

Considérant que dans le cadre de ce partenariat, le Pays du Mans et ses collectivités membres n'ont pas de dépenses à prévoir. La société VOLTALIS se charge de la campagne de communication, en accord avec les élus et techniciens du territoire. En Sarthe, d'autres acteurs se sont déjà positionnés sur cette solution comme les bailleurs sociaux comme Sarthe Habitat et Le Mans Métropole (fin 2022) ;

Considérant les informations transmises, relatives à l'effacement électrique ou « gestion active de la consommation électrique » ou « effacement diffus » et au financement de VOLTALIS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte d'accompagner le déploiement de Voltalis sur le territoire ;
- Autorise le maire à engager toute action et signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstention : 1.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
22 septembre 2022**

Convocation :
15 septembre 2022

Publiée le :
15 septembre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-deux septembre à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux	Mme Laurence Dunand	Mme Élisabeth Giordano
M. Jérôme Renou		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset

Secrétaire de séance : Mme Martine Faroy-Fontenas

4. Fermages - montants à adopter

Considérant les exploitations pour « vente d'herbe » et « fermage » sur des propriétés communales ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 juillet 2022 qui établit :

- L'indice national des fermages pour 2022 à 110,26 ;
- Que la variation de l'indice national des fermages 2022 par rapport à l'année 2021 est de 3,55 %.

Vu la délibération du 17 novembre 2021 fixant le montant des fermages et vente d'herbe au titre de l'année 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- l'application des tarifs suivants au titre de l'année 2022 :

Parcelle			Usage	Montant			
				2021		2022	
Située	Section / n°	Surface		Fermage	Impôt	Fermage (+3,55 %)	Impôt
St-Chéron	C 371	34a90ca	Vente d'herbe	82,43 €	-	85,36 €	-
	C 992	56a31ca		179,43 €	-	185,80 €	-
	C 528	1ha11a20ca					
Champ de la moisse	C 368	73a20ca	Fermage	133,72 €	2,18 €	138,47 €	2,18 €
Le châtelet	C 1096	60a44ca	Fermage	125,20 €	1,80 €	129,64 €	1,80 €
La courvarain	A 247	47a30ca		296,14 €	4,28 €	306,66 €	4,28 €
Sous vore	A 248	96a20c					
La champ perroux	A 327	1ha26a35ca		261,59 €	3,76 €	270,87 €	3,76 €

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
22 septembre 2022**

Convocation :
15 septembre 2022

Publiée le :
15 septembre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-deux septembre à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux	Mme Laurence Dunand	Mme Élisabeth Giordano
M. Jérôme Renou		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset

Secrétaire de séance : Mme Martine Faroy-Fontenas

5. Convention de recouvrement des produits locaux

La conseillère aux décideurs locaux (CDL) a soumis un modèle de convention précisant les domaines dans lesquels l'ordonnateur et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination, pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la commune.

Elle s'appuie sur la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », signée par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Le modèle de convention est présenté au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à signer une convention de recouvrement des produits locaux avec le comptable public.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
22 septembre 2022**

Convocation :
15 septembre 2022

Publiée le :
15 septembre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-deux septembre à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux	Mme Laurence Dunand	Mme Élisabeth Giordano
M. Jérôme Renou		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset

Secrétaire de séance : Mme Martine Faroy-Fontenas

6. Contrat de logiciels de gestion

Le contrat triennal des logiciels de gestion (état civil, comptabilité, etc.) arrive à son terme en novembre 2022. Le prestataire actuel a transmis une proposition pour le renouvellement triennal. Celle-ci est présentée au conseil.

Considérant que l'évolution tarifaire n'est pas disproportionnée ;

Considérant que le logiciel actuel apporte globalement satisfaction ;

Considérant les difficultés liées à un potentiel changement de logiciel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant pour fournir les logiciels de gestion administrative (état civil, comptabilité, etc.), en assurer la maintenance et la formation : SEGILOG ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
22 septembre 2022**

Convocation :
15 septembre 2022

Publiée le :
15 septembre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-deux septembre à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux	Mme Laurence Dunand	Mme Élisabeth Giordano
M. Jérôme Renou		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset

Secrétaire de séance : Mme Martine Faroy-Fontenas

Liste des délibérations :

1. Stratégie de travaux - dégâts de mai et juin 2022
2. Modulation d'indemnités d'élus
3. Partenariat *Voltalis*
4. Fermages - montants à adopter
5. Convention de recouvrement des produits locaux
6. Contrat de logiciels de gestion

Le maire, Killian Trucas

Le secrétaire de séance, Mme Martine Faroy-Fontenas